

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 13 juin 2022 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Mélanie Bourgault	Saint-Marcel
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Nathalie Chouinard	Saint-Omer
MM.	Denis Boies	Sainte-Louise
	Michel Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Claude Daigle	Sainte-Perpétue
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Germain Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence de la préfet, M^{me} Anne Caron, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8914-06-22 Il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 9 mai 2022
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 813-22 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
 - 5.2- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 2022-004 de la municipalité de Saint-Pamphile
 - 5.3- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 04-2022 de la municipalité de Tourville
- 6- Développement local et régional
 - 6.1- Fonds de développement des services de proximité : Modification du plafond de l'aide financière
 - 6.2- Appel d'offres 01-2022 pour la réalisation d'un plan d'action pour le développement de la transformation agroalimentaire et d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'un motel agroalimentaire dans la MRC de L'Islet : Octroi d'un contrat

- 6.3- Appel de projets du ministère de la Famille : Réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
- 6.4- Fonds régions et ruralité, volet II – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC
 - 6.4.1- Priorités annuelles d'intervention 2022
 - 6.4.2- Politique de soutien aux projets structurants 2022
- 7- Gestion des matières résiduelles
 - 7.1- Réduction des produits à usage unique : Octroi d'un contrat
 - 7.2- Rapport de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2021
- 8- Développement économique
 - 8.1- Mesure Soutien au travail autonome (STA) : Entente 2022-2023
- 9- Évaluation municipale
 - 9.1- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville
- 10- Administration
 - 10.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 mai 2022
 - 10.2- Frais de déplacement – utilisation du véhicule
- 11- Sécurité incendie
 - 11.1- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 12- Dossier éolien
- 13- Transport de personnes
- 14- Cour municipale
- 15- Compte rendu des comités
- 16- Deuxième période de questions pour le public
- 17- Autres sujets
- 18- Prochaine rencontre
- 19- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 17.1- Desserte d'Orléans Express à Saint-Jean-Port-Joli

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2022

8915-06-22

Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 9 mai 2022, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 813-22 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

8916-06-22	CONSIDÉRANT QUE	le conseil de Saint-Jean-Port-Joli souhaite modifier son règlement de zonage numéro 705-13 afin de refléter la réalité de l'entreprise Rousseau Métal dans ce secteur;
	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 813-22 modifiant règlement de zonage numéro 705-13 afin d'agrandir la zone 11 I à même la zone 12 Ma;
	CONSIDÉRANT QUE	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;
	CONSIDÉRANT QU'	à la suite de son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 813-22 respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement</i> (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M ^{me} Nathalie Chouinard et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 813-22 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. Le règlement respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.2- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 2022-004 de la municipalité de Saint-Pamphile

8917-06-22	CONSIDÉRANT QUE	le conseil de Saint-Pamphile souhaite modifier son règlement de zonage numéro 2017-003 afin d'inclure le lot 5 867 954 dans la zone 7 P.
	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Pamphile a adopté le règlement numéro 2022-004 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003 afin d'agrandir la zone 7 P à même la zone 16 R pour permettre l'usage public «maison des jeunes» sur le lot 5 867 954;
	CONSIDÉRANT QUE	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver,

dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 2022-004 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement* (SADRR) ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 2022-004 de la municipalité de Saint-Pamphile. Le règlement respecte les objectifs du SADRR ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.3- Demande de certificat de conformité au SADRR pour le règlement 04-2022 de la municipalité de Tourville

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il sera traité lors d'une prochaine rencontre.

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Fonds de développement des services de proximité : Modification du plafond de l'aide financière

8918-06-22 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Michel Caron et unanimement résolu de modifier le plafond d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des services de proximité, soit de 25 000 \$ à 50 000 \$ ainsi que le pourcentage d'aide attribuée selon le statut légal de l'entreprise, soit 50 % pour l'entreprise privée et 80 % pour l'entreprise d'économie sociale (le tout conditionnel à l'acceptation du comité régional de gestion du Fonds).

6.2- Appel d'offres 01-2022 pour la réalisation d'un plan d'action pour le développement de la transformation agroalimentaire et d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'un motel agroalimentaire dans la MRC de L'Islet : Octroi d'un contrat

8919-06-22 Il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Claude Daigle et unanimement résolu de retenir la firme ID Territoires pour la réalisation d'un plan d'action pour le développement de la transformation agroalimentaire dans la MRC de L'Islet, comprenant une recherche d'un modèle adapté au milieu pour une structure d'accueil des entreprises de transformation alimentaire, pour la somme de 47 197,24 \$ (taxes incluses) et de désigner le directeur général à signer tout document relatif à ce projet.

6.3- Appel de projets du ministère de la Famille : Réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Le directeur général mentionne que le ministère de la Famille va en appel de projets pour le développement de places en services de garde en installations. Le ministère réserve entre 40 et 45 places pour le territoire de la MRC.

6.4- Fonds régions et ruralité, volet II – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC

6.4.1- Priorités annuelles d'intervention 2022

8920-06-22 Il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'adopter les priorités annuelles d'intervention du Fonds régions et ruralité de la MRC de L'Islet pour 2022.

6.4.2- Politique de soutien aux projets structurants 2022

8921-06-22 Il est proposé par M. Michel Caron, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'adopter la Politique d'investissement 2022 du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS).

7- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1- Réduction des produits à usage unique : Octroi d'un contrat

8922-06-22 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a obtenu un financement de RECYC-QUÉBEC pour la réalisation d'un projet pilote ayant pour objectif de développer une offre de collations et de desserts vendus en vrac dans des contenants consignés;

CONSIDÉRANT QU' une offre de service pour prendre en charge ce volet a été déposée auprès de la MRC de L'Islet et que celle-ci correspond au budget prévu ainsi qu'au besoin du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Alphonse Saint-Pierre et unanimement résolu :

- d'octroyer un contrat à M. Ian Chartrand au montant de 15 000 \$ (taxes en sus) pour la prise en charge du volet 2 : Action de ce projet;
- d'autoriser la direction générale à signer les documents requis.

7.2- Rapport de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2021

8923-06-22 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE pendant l'année 2021, différentes actions ont été réalisées afin d'atteindre les objectifs fixés dans ce PGMR;

CONSIDÉRANT QUE pour que les municipalités puissent recevoir les versements en provenance du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, la MRC de L'Islet doit faire rapport annuellement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de l'état d'avancement des actions inscrites dans ce PGMR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Chouinard, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'adopter le rapport 2021 de la mise en œuvre du PGMR en vigueur et de le transmettre au MELCC avant le 30 juin 2022.

8- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1- Mesure Soutien au travail autonome (STA) : Entente 2022-2023

8924-06-22 Il est proposé par M. Germain Pelletier, appuyé par M^{me} Mélanie Bourgault et unanimement résolu de désigner le directeur général, M. Patrick Hamelin, afin de

représenter la MRC de L'Islet auprès d'Emploi-Québec et de l'autoriser à signer tout document concernant la mesure Soutien au travail autonome (STA).

9- ÉVALUATION MUNICIPALE

9.1- Demande d'extension pour le dépôt des rôles d'évaluation de Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue et Tourville

8925-06-22	CONSIDÉRANT QUE	l'article 71 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> permet de reporter le dépôt d'un rôle d'évaluation;
	CONSIDÉRANT QUE	les travaux de confection des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Omer, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité et Tourville risquent d'être retardés pour différentes raisons;
	CONSIDÉRANT QU'	il n'est pas assuré que lesdits rôles pourront être déposés pour le 15 septembre 2022;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. René Laverdière et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le prolongement du délai pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Saint-Omer, Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité et Tourville, et ce, au plus tard le 1 ^{er} novembre 2022.

10- ADMINISTRATION

10.1- Rapport des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 mai 2022

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

10.2- Frais de déplacement – utilisation du véhicule

8926-06-22 Il est proposé par M. Claude Daigle, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu de modifier la grille visant à déterminer la compensation pour l'utilisation du véhicule personnel de la manière suivante :

Prix de l'essence	Allocation
moins de 1,15 \$/litre :	0,42 \$/km
de 1,15\$/litre à 1,29.9\$/litre :	0,45 \$/km
de 1,30 \$/litre à 1,39.9\$/litre :	0,47 \$/km
de 1,40\$/litre à 1,49.9\$/litre :	0,49 \$/km
de 1,50\$/litre à 1,59.9\$/litre :	0,52 \$/km
de 1,60\$/litre à 1,69.9\$/litre :	0,55 \$/km
de 1,70\$/litre à 1,79.9\$/litre :	0,58 \$/km
de 1,80\$/litre à 1,89.9\$/litre :	0,61 \$/km
de 1,90\$/litre à 1,99.9\$/litre :	0,64 \$/km
de 2,00\$/litre à 2,09.9\$/litre :	0,67 \$/km
de 2,10\$/litre à 2,19.9\$/litre :	0,70 \$/km
de 2,20\$/litre à 2,29.9\$/litre :	0,73 \$/km
de 2,30\$/litre à 2,39.9\$/litre :	0,76 \$/km
de 2,40\$/litre à 2,49.9\$/litre :	0,79 \$/km
plus de 2,50\$/litre :	0,82 \$/km

11- SÉCURITÉ INCENDIE

11.1- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8927-06-22

Il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Germain Pelletier et résolu à l'unanimité de modifier le *Projet de schéma de couverture de risques révisé 2022-2027 de la MRC de L'Islet* afin de retirer ce qui concerne le sauvetage hors route, soit en modifiant les pages 44 et 45, en modifiant le tableau 15 et en enlevant le point 9.2 de l'objectif 5 ainsi que la carte 9.

12- DOSSIER ÉOLIEN

Le dossier sera traité plus loin dans la séance (note : la séance sera ajournée pour que ce point à l'ordre du jour soit traité le 21 juin).

13- TRANSPORT DE PERSONNES

Aucun sujet.

14- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Monsieur Ghislain Deschênes, président du comité de sécurité publique, fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité, notamment concernant la stratégie en sécurité des réseaux de transport et sur le projet de lancement de zone neutre.

16- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

17- AUTRES SUJETS

17.1- Desserte d'Orléans Express à Saint-Jean-Port-Joli

Monsieur Normand Caron précise que contrairement à de l'information véhiculée, il n'est pas prévu que Kéolis réduise la fréquence des arrêts d'Orléans Express à Saint-Jean-Port-Joli.

Ceci étant dit, la MRC devra être prête à intervenir pour rappeler l'importance de cette desserte pour Région L'Islet lorsque des audiences se tiendront sur ce sujet.

18- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 11 juillet 2022 à 19 h 30.

19- LEVÉE DE LA SESSION

8928-06-22 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes et unanimement convenu que l'assemblée soit ajournée au mardi 21 juin, à 18 h 30, et que lors de ce report soit traité le dossier éolien. Il est 20 h 25.

Anne Caron, préfet

Je, Anne Caron, préfet, atteste que ma signature au présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Patrick Hamelin, secrétaire-trésorier